

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2005**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR**

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL REGIONAL  
POUR L'EXERCICE 2006**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

## **« POLITIQUE REGIONALE »**

### **I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »**

La commission « Politique régionale » prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006.

Elle constate que celles-ci s'inscrivent dans un contexte particulier, des éléments nouveaux impactant le budget de la collectivité.

#### **A - L'harmonisation des compétences**

La mise en œuvre de l'harmonisation des compétences entre la Région et le Département débutée en 2005 et relative aux secteurs de l'économie, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'habitat et de la recherche agronomique fait actuellement l'objet d'une évaluation. La commission formule le souhait que le C.E.S.R. en soit destinataire.

Par ailleurs, la commission se prononce favorablement pour la poursuite de ces travaux d'harmonisation. D'une part, l'enchevêtrement des compétences nuit à la lisibilité des actions pour les éventuels porteurs de projet. D'autre part, les financements croisés qui en résultent ralentissent la procédure d'instruction des dossiers. Il en est ainsi pour le secteur de la coopération régionale qui ne relève d'aucune collectivité en particulier.

#### **B - La décentralisation**

Pour les dépenses afférentes aux transferts de compétences, la commission constate que le Conseil régional a prévu de les limiter à un montant équivalent à celui des ressources transférées par l'Etat. Toutefois, elle s'interroge sur les modalités pratiques de ces transferts (période, organisation, évaluation, modes de financement, ...). Aussi, la commission souhaiterait disposer de précisions sur ces opérations de transfert.

De plus, en cas de non respect du principe de « compensation intégrale concomitante et contrôlée » annoncé par l'Etat, elle s'inquiète des conséquences probables sur les finances locales et donc pour les contribuables locaux. La décentralisation ne peut être l'opportunité pour l'Etat d'imposer des charges financières indues aux collectivités locales.

#### **C - Les grands projets**

La commission note que, conformément à ses engagements et à sa vocation qui est de réaliser des investissements à long terme, le Conseil régional prévoit d'accorder une priorité au financement des grands projets de la mandature (Tram-train, route des Tamarins, Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, ...) qui de ce fait, feront l'objet d'une mobilisation importante de moyens.

Ainsi, une révision du P.P.I. (Plan Pluriannuel des Investissements) sera opérée aux fins de priorisation et de réévaluation des projets dans un souci de maîtrise des coûts. De l'avis de la commission, elle devrait permettre de limiter les surcoûts et de respecter le rythme de réalisation des projets.

Dans ce cadre, la commission souhaiterait disposer de l'analyse prospective financière qui a été réalisée par les services du Conseil régional.

Compte tenu des incertitudes actuelles (notamment sur les nouvelles perspectives financières de l'Union Européenne), la commission encourage la collectivité à établir des priorités reposant sur des critères mesurables qui devraient lui permettre de procéder éventuellement à des arbitrages. Toutefois, l'amélioration des déplacements reste, à son sens, primordiale.

En outre, la commission rappelle que ces grands projets comme les autres interventions maintenues doivent contribuer à soutenir l'économie locale, donc l'emploi.

#### **D - Le pôle de compétitivité**

La commission se réjouit que la candidature de la Réunion ait été retenue pour un pôle de compétitivité en agro-nutrition en milieu tropical. Elle considère qu'il constitue une opportunité de valoriser l'expertise locale en favorisant le travail en commun des entreprises et des organismes de recherche.

#### **E - Les futurs programmes communautaires**

Dans la perspective de négociation des futurs programmes communautaires, la commission rappelle tout l'intérêt qu'elle accorde à la démarche d'évaluation de l'actuel DOCUP<sup>1</sup>. A ce sujet et conformément à ses préconisations antérieures, elle souligne que cette dernière doit permettre non seulement de faire ressortir les résultats d'ordre quantitatif (routes, lycées, actions de formation) mais doit également s'attacher aux aspects qualitatifs notamment au regard de l'emploi.

L'analyse qui en résultera, devrait permettre d'attester de la bonne utilisation des fonds européens, d'évaluer leurs retombées sur la vie quotidienne et d'aborder les futures négociations dans de meilleures conditions.

La commission observe que la collectivité régionale, afin d'anticiper la baisse possible des financements, a prévu de mener des études d'évaluation des actions pour « recentrer éventuellement les activités des organismes ». Elle souhaiterait bien entendu, recevoir un exemplaire de ces études.

#### **F - La nouvelle nomenclature M 71**

La commission relève que dans le cadre d'une modernisation des finances publiques, la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 71 qui modifiera la structure et la présentation du budget sera applicable dès 2006. Aussi, elle accueille favorablement la proposition émanant du Conseil régional d'organiser une réunion d'information/formation à l'attention des membres du C.E.S.R. sur ce sujet.

## **II- SECTEUR « RESSOURCES HUMAINES »**

La commission considère que la collectivité régionale à tout intérêt à s'organiser, notamment en termes de formation professionnelle, pour faire face au futur doublement de son effectif qui est prévu avec les transferts de compétences (transferts du personnel de la Direction départementale de l'équipement, des techniciens et ouvriers de service de l'Education nationale, ...). Dans ce cadre, la mise en place d'une véritable G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) s'avère indispensable.

---

<sup>1</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur le cahier des charges pour l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 du 14 mars 2005

Par ailleurs, elle rappelle que la demande d'un audit organisationnel du C.E.S.R. avait été formulée auprès du Conseil régional.

### **III - SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »**

La commission constate que l'année 2006 sera marquée par une priorité centrale pour la collectivité, celle de la préparation et de la négociation des nouveaux programmes européens 2007-2013 et du POSEIDOM. Ceux-ci devront être compatibles avec les différentes réformes des politiques européennes découlant des O.C.M. (en particulier l'O.C.M. Sucre).

Dans ce contexte, l'axe central du Conseil régional reste la prise en compte de la spécificité des RUP.

Pour négocier au mieux, la Réunion doit veiller à la bonne exécution du DOCUP 2000-2006.

La commission prend bonne note que la collectivité a envisagé de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer la transition entre les deux programmations. Conformément à ses préconisations antérieures, elle demande à la collectivité de bien vouloir mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'éviter tout dégageant d'office sur le DOCUP en cours ainsi que tout retard dans l'approbation des nouveaux programmes.

#### **A - Le programme INTERREG III B**

Concernant ce programme, destiné à financer des opérations privilégiant la coopération bilatérale et favorisant le rapprochement entre les partenaires régionaux, la commission relève que compte tenu de son démarrage tardif, des moyens resteront disponibles après 2006.

La commission note que son évaluation doit être complétée par un bilan analysant la valeur ajoutée des actions et les méthodes de gestion.

Au regard des enjeux en termes de développement que représente la coopération régionale, la commission est favorable à une intensification de ce programme. L'éligibilité de la Réunion à la coopération transfrontalière représente une réelle opportunité d'augmentation significative des financements et donc des actions. Aussi, compte tenu des besoins exprimés et des réelles possibilités d'actions, elle considère qu'il est primordial de mobiliser les porteurs de projet par un plan de communication adéquat.

De même, la commission rappelle la nécessité impérieuse de rechercher une bonne articulation avec les autres programmes existants et adhère à l'idée d'une coordination structurée des différents dispositifs au niveau régional<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur le Complément de programmation INTERREG III B du 18 mars 2005 et Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée le 8 juillet 2005

## **B - La gestion des programmes 2007-2013**

Malgré la nouvelle architecture qui induit une segmentation des différents programmes communautaires, la commission insiste pour que la démarche au niveau local soit celle d'une logique intégrée impliquant l'harmonisation de chaque fonds et programme (stratégies, procédures, mise en œuvre, suivi, évaluation)<sup>3</sup>.

Dans ce cadre, la démarche partenariale qui associe les acteurs politiques et socioprofessionnels doit se développer. Le rôle joué par l'AGILE<sup>4</sup> - structure qui a fait ses preuves - apparaît d'autant plus important au regard de la multiplication du nombre de programmes et de leur séparation. Cette nouvelle orientation aura pour conséquence la mise à mal de la flexibilité en termes de gestion et d'engendrer des risques de dégageant d'office plus importants.

Pour la commission, il est regrettable que cette nouvelle structuration ne tend pas à simplifier les procédures, alors que des améliorations avaient été constatées en la matière (accélération des déclarations de dépenses, simplification de la construction du DOCUP, ...).

## **C - Les adaptations pour les RUP**

La commission prend note que le Conseil régional continue à suivre attentivement les évolutions des politiques européennes et s'attache à ce que les spécificités de la Réunion en tant que RUP soient prises en considération.

Premièrement, compte tenu des enjeux que représentent les futurs A.P.E. (Accords de Partenariat Economique) et de l'échéance très proche prévue pour leur conclusion, la commission suggère que la réflexion initiée au niveau local et associant l'ensemble des partenaires y compris le C.E.S.R., s'accroisse.

Deuxièmement, la commission insiste pour que la Commission européenne accepte une définition régionale des différents programmes dans le cadre des orientations stratégiques nationales et communautaires. Elle s'inquiète que la régionalisation ne soit pas encore prise pour la pêche. Elle rappelle avec force, la spécificité du secteur de la pêche à la Réunion qui offre d'importantes opportunités de développement et justifie des adaptations à défendre par une régionalisation du dispositif européen.

Par ailleurs, la commission attend que l'autorité de gestion pour les programmes FEADER<sup>5</sup> et FEP<sup>6</sup> soit définie rapidement. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, elle demande que l'autorité de gestion soit la même pour tous les programmes des fonds structurels.

La commission se félicite que, comme le C.E.S.R. l'avait préconisé, le volet convergence, qui concerne les 4 DOM, fasse l'objet d'un traitement spécifique dans les orientations stratégiques nationales contenues dans le C.R.S.N.<sup>7</sup>

<sup>3</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet « convergence - RUP et sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national de développement rural France - volet « convergence - RUP » du 2 juin 2005

<sup>4</sup> Agence pour la Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne

<sup>5</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<sup>6</sup> Fonds Européen pour la Pêche

<sup>7</sup> Cadre de Référence Stratégique National

En revanche, elle s'inquiète de l'incertitude qui persiste sur le devenir des C.P.E.R. (Contrats de Plan Etat-Région) et s'interroge sur le strict respect de l'additionnalité et des conséquences sur les négociations contractuelles 2007-2013. Elle demande à la collectivité régionale de tout mettre en œuvre pour qu'à une éventuelle baisse du niveau des financements européens, ne s'ajoute pas une possible difficulté d'aligner les contreparties nationales correspondantes.

#### **IV - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »**

La commission prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006 dans le domaine de la coopération régionale qui s'inscrivent pleinement dans la continuité des orientations stratégiques définies pour la mandature 2004-2010.

La commission rappelle que la coopération régionale ne pourra se développer qu'à la condition expresse que soit véritablement définie une stratégie commune pour la Réunion. En ce sens, elle appelle de ses vœux une certaine mutualisation des moyens humains des collectivités concernées et souhaite globalement que les préconisations émises dans sa note<sup>8</sup> en date du 8 juillet 2005 soient prises en considération.

#### **A - Pour la coopération bilatérale**

La commission relève qu'un renforcement des moyens de fonctionnement de l'Antenne de la Région à Antananarivo est envisagé. Elle souligne le besoin d'implanter des représentations extérieures de la Réunion dans tous les pays partenaires<sup>8</sup>.

Sachant qu'il est prévu de réaliser un bilan de l'accord cadre conclu entre les Seychelles et la Réunion, dans le même état d'esprit, la commission renouvelle son souhait qu'un bilan comparatif (objectifs, résultats) soit élaboré par le Conseil régional pour l'ensemble de ses interventions dans le secteur de la coopération.

La commission approuve et encourage le recrutement de nouveaux volontaires du progrès : cette forme d'engagement représente une opportunité pour les jeunes réunionnais en termes de première expérience professionnelle valorisante et d'ouverture culturelle. Elle avait d'ailleurs préconisé l'intensification de cette action. Elle pense que les bénéficiaires, au terme de leur contrat, pourraient correspondre à des besoins locaux en personnel qualifié.

La commission rappelle que la coopération avec l'Inde et la Chine doit s'inscrire notamment dans une perspective de création de pôles d'excellence et permettre la promotion des compétences de la Réunion notamment dans le domaine de la recherche/développement.

---

<sup>8</sup> Cf. Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

## **B - Pour la coopération multilatérale**

La commission relève que l'activité de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.) sera marquée en 2006 par la mise en œuvre de divers projets, permettant de lui donner un nouvel élan et de lui accorder un rôle plus important dans la stratégie d'intégration régionale en cours.

Elle souhaiterait que le C.E.S.R. soit associé au groupe de travail qui a été constitué pour élaborer la contribution réunionnaise au programme-cadre qui sera soumis à la Commission européenne.

La commission est convaincue que la coopération de la Réunion n'aura de perspective significative qu'à partir du moment où elle s'inscrira dans un ensemble plus important (COMESA, SADC, ...). Elle incite donc le Conseil régional à poursuivre dans cette voie.

Elle constate avec satisfaction que ses préconisations relatives au renforcement des moyens, à la coordination des actions de coopération et des diverses sources de financement et à la clarification du rôle des intervenants, sont prises en considération dans les orientations et espère qu'elles feront l'objet d'une concrétisation rapide.

\*\*\*

Enfin, afin de disposer d'une vision globale du secteur de la coopération (pays, projets, montants), elle souhaiterait que la collectivité adopte pour les différents documents budgétaires à venir, une présentation synthétique qui regroupe l'ensemble de ses interventions.

## **« DEVELOPPEMENT DURABLE »**

### **SECTEUR « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS »**

La commission prend acte du projet d'orientations budgétaires pour le secteur « Aménagement, environnement et déplacements » de la collectivité régionale pour l'exercice 2006.

Elle note que ses interventions s'inscrivent logiquement dans le cadre des orientations générales retenues pour la mandature 2004-2010 et ont pour objectifs :

- d'avoir un rôle moteur dans l'aménagement et le développement durable du territoire,
- de faire de l'environnement l'un des axes forts de la politique de développement durable,
- d'impulser une politique des déplacements intégrant l'ensemble des modes, dans une perspective de développement durable.

#### **A - Avoir un rôle moteur dans l'aménagement et le développement durable du territoire**

Pour 2006, la commission note que cette année verra les travaux de révision du SAR se poursuivre. Elle souligne l'importance du caractère prospectif du document qui doit permettre de définir les principales perspectives de développement dont la Réunion a besoin pour un aménagement harmonieux et logique de son territoire.

La commission insiste pour que le SAR révisé ne soit pas une compilation des SCOT ou PLU et pour qu'à chaque instant de la concertation, le C.E.S.R. soit étroitement associé.

Dans le cadre de cet aménagement harmonieux, la commission attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité, dans l'Ouest, de protéger le littoral<sup>9</sup> tout en préservant des espaces fonciers permettant la déclinaison de l'orientation forte de la collectivité en matière de tourisme et des activités qui y sont liées. Cela, pourrait avoir des conséquences tant sur la révision du S.M.V.M. que sur l'application d'une véritable gestion intégrée des zones côtières, si une telle démarche n'était pas menée.

Elle invite la collectivité régionale à soutenir encore plus fortement l'E.P.F. de la Réunion afin qu'il puisse constituer un portefeuille foncier suffisant pour répondre rapidement aux attentes notamment des entreprises susceptibles de s'implanter à la Réunion et permettant ainsi de lutter contre le chômage par la création et le développement d'activités économiques.

La commission attire l'attention sur l'importance à soutenir fortement la mise en œuvre des principes de densification des espaces urbains et de structuration des bourgs, en particulier pour permettre, d'ici à 2020, la construction d'une grande partie des 180 000 logements nécessaires à l'accueil des 250 000 habitants supplémentaires. Elle souligne la charge que représente, pour les collectivités,

---

<sup>9</sup> Cf. rapport du C.E.S.R. « L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral : un défi pour l'avenir » - Octobre 2003

l'étalement urbain en termes de services publics à la population (ramassage des ordures ménagères, transport public, éclairage public, assainissement, ...).

### **B - Faire de l'environnement l'un des axes forts de la politique de développement durable**

La commission rappelle que l'énergie tient un rôle stratégique fondamental dans le développement économique et social de la Réunion, dont elle est à la fois un levier et un moteur. C'est pourquoi, la commission attire l'attention de la collectivité régionale sur le risque encouru en matière de production d'énergie électrique à l'horizon 2008-2010 et ce malgré la livraison des tranches II et III des centrales du Gol et de Bois-Rouge. Elle rappelle que pour de telles infrastructures de production électrique, les délais d'instruction et de réalisation sont de 5 à 6 ans. Il convient dès à présent de se mobiliser rapidement, compte tenu de ces échéances.

Elle estime que le développement des énergies renouvelables doit aussi s'accompagner d'actions phares en faveur de la maîtrise de la demande notamment en termes d'offre de produits « basse consommation » à destination des particuliers. Elle souhaite que dans la pratique quotidienne des administrations une recherche d'économie d'énergie soit aussi poursuivie.

La commission souhaite que les logements sociaux bénéficient de l'installation de chauffe-eau solaires dès leur construction et de tous systèmes permettant des économies d'énergies.

### **C - Impulser une politique des déplacements intégrant l'ensemble des modes, dans une perspective de développement durable**

La commission constate l'avancée des travaux sur le chantier de la route des Tamarins, mais déplore toutefois les retards accumulés. Elle souhaite que le Conseil régional reste vigilant sur la suite des phases de marché public. Elle souhaite également que des actions soient entreprises pour faciliter l'intégration des entreprises locales à la réalisation des travaux, permettant un impact direct sur le développement des entreprises de B.T.P. réunionnaises.

La commission se félicite de la proposition du Conseil régional d'affecter au FIRT le préceptif prélevé sur le produit de la taxe sur les carburants (comme l'avait déjà préconisé le C.E.S.R.), ainsi que la part régionale de l'octroi de mer affectée au F.R.D.E. Elle estime que ces nouvelles affectations doivent permettre d'accélérer les travaux routiers et le projet de tram-train.

Elle note que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le transfert de compétences en matière de routes nationales pourrait intervenir bien que la sécurisation de certains tronçons reste problématique. La commission rappelle que ce transfert doit être l'occasion pour le Conseil régional de développer de manière efficace son intervention en termes de nettoyage et d'embellissement des routes nationales en s'appuyant sur le champs de l'économie alternative. Elle estime que cet aspect est de première importance si la Réunion souhaite faire du tourisme un levier de son développement.

## **« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »**

### **I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »**

La commission prend acte des orientations budgétaires 2006 du Conseil régional pour le secteur « économie générale » qui visent à mettre en œuvre les deux axes principaux du projet de mandature retenus comme orientations stratégiques pour le développement économique de la Réunion, à savoir :

- ouvrir les horizons de la Réunion (export et nouveaux marchés)
- reconquérir le marché intérieur (développement du tissu existant)

Pour 2006, la commission note l'achèvement d'un Plan de Développement Durable qui devra fixer « sur le moyen terme les orientations du développement de notre île, en particulier dans le domaine économique ». Cela doit signifier que la partie économie doit être composée par des orientations stratégiques, des objectifs de promotion et de développement de l'attractivité, ... prenant en compte les orientations stratégiques des autres collectivités territoriales et des autres acteurs économiques et sociaux. La commission souhaite qu'une véritable concertation soit mise en place associant en particulier le C.E.S.R.

Outre l'achèvement de la programmation communautaire actuelle et la préparation du prochain programme contractuel, le contexte dans lequel s'inscrit l'action du Conseil régional en faveur du développement économique en 2006, est aussi la mise en place du pôle de compétitivité et la négociation des Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) de l'Union européenne avec les Etats A.C.P.

La commission est favorable à la clarification et à la poursuite de l'harmonisation des compétences entre les conseils régional et général afin de simplifier les procédures et d'améliorer la lisibilité et la responsabilité de chaque collectivité.

Concernant la « dotation de continuité territoriale », la commission propose qu'un an après sa mise en place, un bilan soit fait et que ce dernier fasse l'objet d'une saisine du C.E.S.R.

La commission constate que plusieurs dossiers relatifs au financement de l'investissement des entreprises sont bloqués. Elle souhaite que le Conseil régional assure la continuité des financements en attendant une reprogrammation des crédits FEDER. De la même façon, elle souhaite que les projets collectifs pour les personnes sans projet individuel en situation d'échec soient financés.

### **A – Ouvrir de nouveaux horizons**

S'agissant du **port** et de **l'aéroport**, l'ensemble des études réalisées, en cours ou à mener, devrait aboutir, selon la commission, à donner une véritable ambition à moyen et long terme quant à leur positionnement.

Tant pour le port que pour l'aéroport, tout doit être mis en œuvre pour qu'ils soient compétitifs (productivité, coût, sécurité, services, ...) par rapport aux autres destinations de la zone. Les aménagements des zones d'activités à proximité de ces équipements devront respecter leur vocation à accueillir des activités de production tournées vers l'export, ou des activités liées et nécessaires au port ou à l'aéroport.

Par ailleurs, pour la gestion de la logistique **d'accueil des entreprises**, s'il est bien de prévoir l'inscription des futures interventions en matière de préservation du foncier économique et d'aménagement des zones d'activités dans le projet de révision du SAR, il est cependant nécessaire de lancer de toute urgence, l'aménagement de plusieurs zones d'activités pour offrir des terrains, à la vente ou à bail utilisables, pour des activités. Les collectivités devraient ainsi avoir en permanence en portefeuille plus de 50 ha aménagés répartis sur l'ensemble de l'île de même que de l'immobilier d'entreprise.

La commission constate que, depuis plusieurs années, de nombreux projets d'aménagement de zones d'activités n'ont fait l'objet d'aucune attention et sont restés en l'état. Faute de foncier disponible, des projets d'entreprises n'ont pas pu se concrétiser et certains sont perdus pour la Réunion.

Concernant le **développement du tourisme**, c'est encore le foncier qui constitue un des obstacles majeurs à son développement. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, plusieurs projets d'hôtels n'ont pu être concrétisés.

En concertation avec les communes et leur groupement, le Conseil régional devrait, en 2006, maîtriser, outre les 5 ha minimum en zone littorale (ou en « balcon ») comme proposé pour un hôtel haut de gamme, d'autres terrains pour l'accueil futur de nouveaux hébergements marchands et d'activités de loisirs. Cette maîtrise du foncier est indispensable si le Conseil régional veut relever le défi de 600.000 touristes en 2010.

La commission propose que le Conseil régional, en 2006, poursuive les études et finance, à titre expérimental la création d'une aire de baignade et de loisirs.

De plus, la commission rappelle l'importance pour le développement du tourisme d'agir sur le coût du billet d'avion et sur la question des visas.

Enfin, elle souligne que la politique touristique doit être volontariste tant sur les choix que sur les actions à entreprendre dès 2006 comme le S.R.A.D.T. l'a préconisé. Elle nécessite également que l'organisation de la gestion du tourisme soit adaptée à cet objectif.

## **B – Reconquérir le marché intérieur**

La commission rappelle son souhait pour que le coût de **transport des biens intermédiaires** destinés à une transformation sur l'île, soit financé. En effet, une telle action (SLAI) permettrait d'améliorer la compétitivité des entreprises de la Réunion, et aurait un impact significatif en matière économique et en emplois tant pour la reconquête du marché intérieur que pour l'ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs.

Afin de faciliter l'emploi dans les très petites entreprises, et notamment chez les artisans, la commission propose qu'un système de portage des deux ou trois premiers mois du salaire des nouvelles embauches puisse être étudié. En effet, l'engagement d'un premier, deuxième ou troisième salarié nécessite de la part de l'employeur de les rémunérer à la fin du mois alors que la facture de l'artisan n'est, dans le meilleur des cas, payée qu'à 45, 60 voire 90 jours.

Concernant les **actions collectives et sectorielles**, la commission propose que le Conseil régional soutienne ou réalise au niveau de chaque filière (ou branche), des études prospectives de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

## **II – SECTEURS « RURALITE – PECHE – AQUACULTURE »**

La commission « Développement économique » prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006, pour les secteurs de la ruralité, de la pêche et de l'aquaculture. Les actions nouvelles sont marquées d'une part, par l'exercice d'harmonisation des compétences entre le Département et la Région entamé en 2005 et d'autre part, par la préparation des futurs programmes communautaires et contrats de plan. Elles s'inscrivent par ailleurs, dans un contexte budgétaire limité.

Ainsi, l'année 2005 a connu un important exercice d'harmonisation des compétences entre les collectivités permettant de clarifier certaines responsabilités. La commission se prononce en faveur de la poursuite de ce chantier, en particulier pour répondre à certaines interrogations qui subsistent.

Concernant notamment les nouvelles filières de diversification (café et plantes aromatiques et médicinales) et compte tenu de la nouvelle répartition, elle s'interroge sur les limites du partage entre la recherche et l'agriculture. Il convient de trouver la bonne césure entre la phase expérimentale et la phase opérationnelle pour une bonne articulation des interventions.

Le secteur de la pêche, malgré un contexte difficile est en pleine évolution. La commission estime qu'il existe des perspectives de développement intéressantes notamment en termes de création d'emplois au niveau local.

La valorisation sur l'île des ressources halieutiques disponibles au large, nécessite d'améliorer les conditions d'exploitation tant au plan des infrastructures et des superstructures (portuaires) qu'au niveau de la flottille.

Toutefois, ce secteur apparaît très segmenté. Pour la commission, le développement de cette filière est confronté à de gros problèmes d'organisation qu'il convient de régler au plus vite.

Par ailleurs, la commission souligne la nécessité de poursuivre d'une façon générale, l'accompagnement en faveur des pêcheurs et de mettre en place des actions de valorisation aux métiers de la mer mal connus et trop marqués par le sceau de la pénibilité.

## **III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »**

La commission prend note de la continuité de l'action du Conseil régional dans le secteur « Technologies de l'information et de la communication » pour l'année 2006.

Elle relève les mesures et études nouvelles en ce domaine, en particulier :

- l'élaboration d'un schéma directeur de développement des nouvelles technologies dans les lycées : la démocratisation des usages et le développement de l'environnement numérique du travail seront définies en 2006 en vue d'être proposées dans les prochaines programmations communautaires ;

- le projet de création d'une école d'ingénieurs des télécommunications et des nouveaux usages de l'Internet de l'océan Indien : la commission note l'avancée du projet aujourd'hui en phase de finalisation et en attente d'habilitation du titre d'ingénieur et qui pourrait également faire l'objet d'une inscription au prochain DOCUP et P.D.R. ;
- l'étude sur la filière N.T.I.C. afin de recentrer les actions de la collectivité régionale ;
- l'étude sur le schéma directeur du « e – tourisme ».

Malgré les efforts des pouvoirs publics pour réduire la fracture numérique, l'usage des TIC demeure relativement peu répandu dans les foyers réunionnais. La commission souhaite une politique plus volontariste de la collectivité régionale et plus généralement des pouvoirs publics pour démocratiser les TIC.

S'agissant de la liaison intercontinentale, le câble SAFE et ses ramifications vers l'utilisateur final, la commission soutient le Conseil régional dans sa démarche de poursuivre des actions juridiques ou économiques pour obtenir une libération des débits et une baisse des prix. Elle souhaite être associée à l'étude sur les modèles de coût de l'A.D.S.L. et des services au haut débit.

\*\*\*

Enfin, la commission souhaite, pour les prochains documents budgétaires de la collectivité régionale (dès le budget primitif 2006), qu'à l'instar de ce que fait la direction des affaires économiques, la direction des technologies de l'information et de la communication et la future direction de la ruralité, de l'aquaculture et de la pêche, réalisent pour leurs secteurs, un tableau de bord qui reprenne les objectifs, l'ensemble des actions identifiées et les indicateurs de résultats escomptés.

## **« DEVELOPPEMENT HUMAIN »**

La commission « Développement humain » du C.E.S.R. prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2006 dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation.

### **I - SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »**

Ces orientations budgétaires portent de réelles ambitions en matière de développement, d'amélioration, d'adaptation et à terme, d'évaluation des formations.

Elles trouvent cependant leurs limites face à l'ampleur des besoins, en raison de l'insuffisance du transfert de moyens dans le cadre de la décentralisation et surtout du fait de l'absence d'un projet fédérateur qui donnerait du sens à ces orientations.

Au delà de ces considérations générales, la formation constituant un facteur clé du développement économique et social tout autant qu'un outil privilégié de lutte contre l'exclusion, la nécessité de sortir des sentiers battus est soulignée tout particulièrement en ce qui concerne :

- D'une part, la manière d'appréhender la non-qualification et la déqualification à la Réunion,
- Et d'autre part, le fléau de l'illettrisme.

En outre, la reconnaissance des limites de la politique d'Accueil, d'Information et d'Orientation (A.I.O.) est relevée par la commission qui souscrit à la volonté affichée par la collectivité régionale de rechercher une plus grande cohérence et une réelle performance dans ce domaine.

De même, la commission se félicite du co-financement, par le Conseil régional, du Contrat d'Etudes Prospectives (C.E.P.) pour les secteurs sanitaire, social et médico-social qui alimentera le Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.). Elle espère le lancement de C.E.P. dans d'autres branches.

### **II - SECTEUR « EDUCATION »**

Ce secteur regroupe les interventions de la collectivité régionale en faveur des lycées, celles concernant l'enseignement supérieur ainsi que sa politique de mobilité.

D'une manière générale, la commission souhaiterait voir se développer une réelle culture de l'évaluation et du suivi des actions entreprises ou des dispositifs mis en place. L'amorce qui semble être initiée (bourses de l'enseignement supérieur, ...) demande à être amplifiée et généralisée, spécifiquement en matière de mobilité. En outre dans ce dernier domaine, l'absence de lisibilité, la complexité des dispositifs et la multiplicité des acteurs militent en faveur d'une plus grande coordination.

Compte tenu des enjeux de la mobilité/formation pour la Réunion, la commission insiste sur la nécessité de finaliser l'étude relative à la mise en place de l'Observatoire de la Mobilité et des Migrations afin de rendre cet outil opérationnel en 2006.

D'ailleurs, 2006 ayant été proclamée « année européenne de la mobilité professionnelle et des travailleurs », elle souhaite que des projets ambitieux, susceptibles d'optimiser cette opportunité, soient prêts.

S'agissant de la construction des lycées et afin de minimiser les risques de retards dans la programmation, elle invite le Conseil régional à engager les études nécessaires au P.P.I. IV (Programme Prévisionnel des Investissements pour 2007-2013).

De manière spécifique, en ce qui concerne l'aide aux manuels scolaires offerte par le Conseil régional aux lycéens, la commission formule plusieurs propositions. En premier lieu, elle suggère qu'elle soit étendue aux apprentis qui relèvent eux aussi de la formation initiale. En second lieu, elle propose d'étudier la réévaluation de son montant après trois années d'application du même tarif (50 euros) et compte tenu de l'augmentation des coûts. En troisième lieu, pour les élèves des lycées professionnels, il lui paraîtrait équitable d'envisager une allocation au petit équipement et outillage de départ.

Par ailleurs, compte tenu des efforts déployés par l'Université au cours des derniers mois en faveur de la vie étudiante et de l'animation du campus (réalisation de Maisons des étudiants, Bureau de la Vie Etudiante ...), la commission suggère un soutien financier aux actions menées entre autres par les associations dans ce domaine.

S'agissant de l'Université, la commission prend bonne note du soutien du Conseil régional au fonctionnement et à l'équipement de la future Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agro-alimentaire Intégré (ESIDAI) qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des filières professionnalisantes préconisé par le C.E.S.R.

## **« EPANOUISSEMENT HUMAIN »**

La commission prend note des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006 dans les secteurs de la culture, du sport et du socio-éducatif.

Elle observe que ces orientations s'inscrivent dans un contexte de rigueur budgétaire liée en particulier à :

- la réalisation des grands projets régionaux (route des Tamarins) mobilisant les capacités financières de la collectivité,
- l'engagement prioritaire des opérations cofinancées dans le cadre du DOCUP et du Contrat de Plan 2000-2006 avec, en ligne de mire, la négociation des futures programmations 2007-2013 marquées par une « probable raréfaction des crédits et par conséquent d'une tension certaine au niveau des sources de financement régional ».

Il en résulte une volonté très forte de la collectivité régionale de :

- poursuivre le travail d'harmonisation avec le Conseil général pour mieux répartir les interventions publiques sur le territoire, y compris dans les domaines de la culture, du sport et du socio-éducatif ;
- recentrer les actions sur les compétences légales du Conseil régional.

### **I – SECTEUR « CULTURE »**

Pour 2006, les actions de la collectivité régionale dans le domaine de la culture porteront plus particulièrement sur trois axes prioritaires que sont :

- le rayonnement de l'identité réunionnaise,
- la formation et la mobilité des hommes,
- la mise en valeur des équipements.

#### **A – Rayonnement de l'identité réunionnaise**

La commission note les orientations nouvelles de la collectivité régionale suite à la tenue des Etats généraux de la culture (d'octobre 2004 à septembre 2005) dans le domaine de l'accompagnement de la vie culturelle :

- en matière de promotion de la littérature avec la création d'un centre régional du livre,
- le soutien aux langues et cultures régionales,
- le soutien aux arts plastiques avec une plus grande valorisation de l'art contemporain et la création d'un centre d'art contemporain visant à contribuer à la structuration des professions.

Ces nouveaux projets pour 2006 seront négociés avec l'Etat et l'Union européenne en vue de leur inscription dans les prochains DOCUP et contrat de plan Etat-Région.

Concernant les événements calendaires, la commission approuve le recentrage de l'action de la collectivité régionale sur des manifestations structurées à caractère régional ou micro-régional. Elle encourage la collectivité dans sa volonté de resserrer les missions du Pôle Régional des Musiques Actuelles (P.R.M.A.), dont le portefeuille d'activités est beaucoup trop large, afin de les rendre compatibles avec les moyens financiers et humains dont il dispose.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la mission d'inventaire général du patrimoine culturel incombera à la collectivité régionale (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). La commission observe que trois mois avant ce transfert, il n'y a toujours pas d'accord avec l'Etat sur les modalités de compensation financière. Elle rappelle à l'Etat que les transferts de compétences doivent être compensés, conformément à la loi constitutionnelle, et donc s'accompagner des moyens nécessaires permettant la mise en œuvre de la décentralisation (en l'espèce un poste de conservateur auquel s'ajoute le montant des dotations accordées aux associations chargées des missions d'opérations d'inventaire).

## **B – La mise en valeur des équipements**

En ce qui concerne les équipements régionaux, la commission note en particulier :

- le bouclage du cadre d'intervention de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (du projet culturel scientifique et technique), l'objectif étant de lancer en 2006 le concours d'architecture pour la réalisation de ce grand projet ;
- la livraison à la fin du premier trimestre 2006, du centre d'étude et de découverte des tortues marines qui sera baptisé « Kélonia, observatoire des tortues marines ».

S'agissant des structures muséales (Stella Matutina et Maison du Volcan), le choix d'un nouveau délégataire interviendra en 2006. La commission pointe favorablement le redressement de la situation financière de Stella qui, pour la première fois depuis 4 ans, présente un budget en excédent ainsi que la remontée du niveau de fréquentation tant à la Maison du Volcan qu'à Stella Matutina. Les objectifs de la collectivité pour 2006 répondent à ses attentes, maintes fois formulées, de définir des actions nouvelles visant à redynamiser l'image et l'accueil de ces structures donc à accroître de manière conséquente leur fréquentation afin qu'elles participent au développement du tourisme culturel à la Réunion :

- le remplacement des bornes interactives et l'engagement d'un programme de conception de nouveaux supports multimédia (Maison du Volcan),
- la redéfinition globale du projet scientifique et culturel (Stella),
- le programme général de rénovation sur ces 2 sites.

Toutefois, la commission réitère sa préconisation d'un regroupement de ces structures, intégrant également « Kélonia, observatoire des tortues marines » afin de mettre en place un pass-musée.

Elle souhaiterait également être tenue informée des évolutions de ces structures ainsi que des études, diagnostics et évaluations les concernant.

### **C – La formation et la mobilité des hommes**

La commission observe que les Etats généraux de la culture ont fait ressortir la formation comme étant le premier besoin dans tous les domaines.

Elle adhère à la volonté du Conseil régional d'intervenir, en ce qui concerne l'enseignement musical, au niveau intercommunal et non plus au niveau communal.

D'une manière générale, la commission préconise dans le domaine de la culture une clarification et une harmonisation des compétences entre les collectivités régionale, départementale (voire communales) dans un souci de simplification des procédures et d'amélioration de la lisibilité de l'action publique, à l'instar de ce qui a été mené dans le secteur sportif, les actions de proximité relevant des communes et du Conseil général (financement des groupes d'amateurs, ...), les actions à vocation régionale et micro-régionale de la collectivité régionale (financement des groupes professionnels, ...).

### **II – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »**

La commission adhère à la démarche du Conseil régional de construire un lycée sportif à la Réunion. Elle estime judicieux que cette structure devienne un outil de la coopération régionale et puisse assurer la formation de jeunes sportifs de haut niveau de la zone océan Indien.

Elle demande à nouveau la mise en place, en ce qui concerne la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif, d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau.